

Favoriser la professionnalisation des personnes en situation de handicap dans les métiers artistiques : les conclusions du programme Clap Hands

[Clap Hands](#) est un programme Erasmus + débuté en 2017 visant le développement de la professionnalisation des personnes en situation de handicap dans les métiers de l'art et de la culture au niveau européen. Le programme regroupe de nombreux acteurs institutionnels et associatifs en Espagne, en Belgique, en Suède, au Portugal et en France (les [Instituts régionaux du travail social de Montpellier et de Perpignan](#), [l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public 66](#) et la [Bulle Bleue](#)). À l'occasion de sa conférence finale organisée le 21 novembre à Montpellier, le programme a présenté ses principales conclusions pour favoriser la professionnalisation des personnes en situation de handicap dans les métiers artistiques. Retour sur cet évènement.

L'accès encore (trop) difficile aux métiers de l'art et de la culture des personnes en situation de handicap

La pratique artistique présente de nombreux bénéfices pour les personnes en situation de handicap : meilleure confiance en soi, capacité à s'exprimer autrement, à dépasser le handicap. L'accès aux disciplines artistiques est pour ces raisons jugée particulièrement importante par les personnes en situation de handicap.

Mais à l'heure actuelle, la professionnalisation des personnes en situation de handicap reste difficile. Ce constat est l'une des principales conclusions du programme Clap Hands. Dans tous les pays ayant participé aux projets, le constat est le même : **il faut faciliter l'accès aux métiers artistiques des personnes en situation de handicap.**

En France en particulier, le personnel médico-social n'est pas assez formé à l'importance de l'art pour les personnes en situation de handicap et l'est encore moins lorsqu'il s'agit d'accompagner une personne pour devenir artiste professionnel. Pourtant, la loi Handicap du 11 février 2005 et certaines dispositions de la loi NOTRe de 2015 ont posé le principe d'accessibilité de tous à la culture.

En pratique, les dispositifs d'accompagnement sur le terrain des personnes en situation de handicap ne se sont pas réellement appropriés le sujet. L'[Agefiph](#) (Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées) a notamment reconnu ne pas s'occuper de la question, tandis qu'[Audiens](#), principal partenaire social des professionnels de la culture, ne s'occupe que des artistes « devenus » handicapés et non de ceux qui sont en situation de handicap « avant » d'être reconnus en tant qu'artiste.

Une accessibilité aux métiers artistiques croissante, facilitée par la multiplication des initiatives nationales et locales

La professionnalisation des artistes en situation de handicap reste donc à renforcer, en mettant notamment en avant les ressources des acteurs sociaux de terrain. La démarche nécessite cependant d'être adaptée à la diversité des handicaps. Les personnes en ESAT (établissements et services d'aide par le travail) peuvent notamment demander un accompagnement dans leur pratique artistique. Dans certaines situations, l'accent doit être mis sur l'accessibilité.

Certains dispositifs existent pour faciliter la professionnalisation des personnes en situation de handicap aux métiers de l'art et de la culture : accompagnement par Pole Emploi, financement d'un certain nombre d'heures de pratique artistique par la prestation de compensation du handicap, aide au déplacement, etc. **Il est désormais nécessaire de passer à la vitesse supérieure en fédérant les acteurs, en les formant à la question ou en modifiant le statut d'intermittent du spectacle, pour le rendre accessible à tous.**

Plusieurs structures impliquées dans le projet Clap Hands et des associations permettent ainsi à des personnes en situation de handicap de devenir des artistes professionnels. Ainsi, [la Bulle Bleue](#), à la fois ESAT artistique et médico-social, mais aussi compagnie de théâtre permet à des personnes en situation de handicap de devenir comédiens professionnels et emploie des techniciens reconnus travailleurs handicapés. De même, [L'Autre Théâtre](#), association montpellieraine, propose des rencontres internationales d'artiste en situation de handicap

autour du théâtre et permet à 19 de ses comédiens en situation de handicap d'être reconnus comme intermittents du spectacle.

Les conclusions du programme Clap Hands mettent en lumière le parcours difficile des artistes en situation de handicap pour être reconnus en tant que professionnels. À l'échelle européenne, l'accessibilité aux professions artistiques des personnes en situation de handicap ne pourra être effective que si la question est portée dans les projets de l'Union pour l'emploi et l'innovation, dans une approche pluridisciplinaire, avec un soutien du Fonds européen de développement régional et du Fonds Social Européen. Néanmoins, certaines initiatives nationales sont de véritables sources d'inspiration comme la loi suédoise sur les services et le soutien à certaines personnes atteintes d'incapacités fonctionnelles (LSS) de 1993. Elle permet aux personnes en situation de handicap d'obtenir une assistance personnelle financée par la municipalité. L'assistant peut alors accompagner la personne en situation de handicap dans un grand nombre de situations, notamment dans l'exercice de sa pratique artistique. Un bel exemple bientôt copié en France ? L'avenir le dira.